



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions
Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada
Room 100,
167 Lombard Ave.
Winnipeg
Manitoba
R3B 0T6
Bid Fax: (204) 983-0338

REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet Metal, Rock and Woodworking Tools	
Solicitation No. - N° de l'invitation A7100-152021/B	Date 2016-05-26
Client Reference No. - N° de référence du client A7100-152021	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$WPG-070-9872	
File No. - N° de dossier WPG-5-38286 (070)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2016-06-15	Time Zone Fuseau horaire Central Daylight Saving Time CDT
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Barenz, Leanne	Buyer Id - Id de l'acheteur wpg070
Telephone No. - N° de téléphone (204) 229-6909 ()	FAX No. - N° de FAX (204) 983-7796
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: INDIGENOUS AND NORTHERN AFFAIRS CANADA 14TH FLOOR, RM 1402B 15 EDDY ST GATINEAU Quebec K1A0H4 Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada - Western
Region
Room 100
167 Lombard Ave.
Winnipeg
Manitoba
R3B 0T6

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Cette demande de soumissions annule et remplace la demande de soumissions numéro A7100-152021/A, datée du 2016-02-18, dont la date de clôture était le 2016-03-30, à 2 :00 CST. Un compte rendu ou une rencontre de rétroaction sera offert sur demande aux soumissionnaires, aux offrants ou aux fournisseurs qui ont présenté une offre dans le cadre de la demande de soumissions précédente.

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....	3
1.1 EXIGENCES.....	3
1.2 COMPTE RENDU.....	3
1.3 ACCORDS COMMERCIAUX.....	3
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES.....	3
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	3
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS.....	3
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION.....	4
2.4 LOIS APPLICABLES.....	4
2.5 CONFÉRENCE DES SOUMISSIONNAIRES.....	4
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....	5
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....	5
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION.....	6
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION.....	6
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION.....	6
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	9
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION.....	9
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	9
PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT.....	10
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	10
6.2 EXIGENCES.....	10
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	10
6.4 DURÉE DU CONTRAT.....	10
6.5 RESPONSABLES.....	11
6.6 PAIEMENT.....	11
6.7 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION.....	12
6.8 ATTESTATIONS.....	12
6.9 LOIS APPLICABLES.....	12
6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS.....	12
6.11 CLAUSES DU <i>GUIDE DES CUA</i>	13
6.12 ASSURANCE.....	13
ANNEXE « A ».....	14
EXIGENCES.....	14
ANNEXE « B ».....	17
BASE DE PAIEMENT.....	17
ANNEXE « C ».....	23

N° de l'invitation - Sollicitation No.

A7100-152021/B

N° de réf. du client - Client Ref. No.

A7100-152021

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID

WPG070

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PROGRAMME D'AVANTAGES POUR LES INUITS ET RAPPORT	23
ANNEXE « D »	24
PROGRAMME D'AVANTAGES POUR LES INUITS.....	24
ANNEXE « E »	26
CRITÈRES D'ÉVALUATION COTÉS.....	26

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Exigences

L'exigence est décrite en détail à l'article 6.2 des clauses du contrat éventuel.

1.2 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.3 Accords commerciaux

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2016-04-04) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document 2003, Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours

Insérer : 90 jours

2.1.1 Clauses du Guide des CCUA

B1000T (2014-06-26) Condition du matériel - soumission

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins 5 jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur au Manitoba, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

2.5 Conférence des soumissionnaires

Une réunion des soumissionnaires se tiendra le 2 juin 2016 Cette réunion facultative est l'occasion pour les soumissionnaires d'obtenir des précisions sur le projet et le processus d'approvisionnement. Elle aura lieu dans les bureaux de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) situés au 167, avenue Lombard, à Winnipeg (Manitoba) par web-ex et téléconférence. La réunion commencera à 10 h HNC.

Les soumissionnaires doivent communiquer avec l'autorité contractante avant la réunion afin de confirmer leur participation et obtenir des instructions pour la téléconférence. Ils doivent fournir à l'autorité contractante, par écrit, le nom des personnes qui participeront à la réunion ainsi qu'une liste de leurs préoccupations au plus tard le 31 mai 2016 à 14 h. Toute précision ou modification apportée à l'appel d'offres résultant de la réunion des soumissionnaires sera diffusée dans une modification de l'appel d'offres. Les soumissionnaires qui ne participeront pas à la réunion pourront tout de même présenter une soumission.

Contracting Authority Leanne Barenz
Téléphone : 204-229-6909
Courriel : leanne.barenz@pwgsc.gc.ca

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (2 copies papier)

Section II : Soumission financière (1 copie papier)

Section III : Attestations (1 copie papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement *Politique d'achats écologiques* (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

3.1.1 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06) Fluctuation du taux de change

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

- a) Le soumissionnaire doit être en mesure d'exécuter la totalité des travaux décrits à l'annexe A, Exigences, et respecter les spécifications de rendement obligatoires minimales énoncées dans la Matrice de conformité.
- b) Le soumissionnaire doit remplir la Matrice de conformité présentée à l'annexe A, Exigences. La satisfaction est définie comme étant une indication de la conformité à chacun des critères obligatoires, comme le décrit l'annexe A, Exigences.

4.1.1.2 Critères techniques notés

Voir la section 2.2, Critères notés, de l'annexe E.

4.1.1.2.1 Programme d'avantages pour les Inuits

Dans le contexte de cette exigence, le Programme d'avantages pour les Inuits doit faire partie intégrante de la soumission technique, conformément aux critères de l'annexe C – Rapport sur le Programme d'avantages pour les Inuits, l'annexe D – Programme d'avantages pour les Inuits et l'annexe E – Critères d'évaluation.

Il n'est pas obligatoire que les soumissionnaires incluent le Programme d'avantages pour les Inuits dans leur proposition.

4.1.2 Évaluation financière

Clause du *Guide des CCUA* [A0220T](#) (2014-06-26) Évaluation du prix

4.2 Méthode de sélection

4.2.1 Méthode de sélection – Note combinée la plus haute sur le plan du mérite technique et du prix

1. Pour être déclarée recevable, une soumission doit :
 - a. respecter toutes les exigences de la demande de soumissions; et
 - b. satisfaire à tous les critères obligatoires; et
 - c. obtenir le nombre minimal de points requis précisé pour chaque critère d'évaluation coté R1 et R2 pour l'évaluation technique. Le critère d'évaluation coté R3 n'a pas de note de passage. L'échelle de cotation compte 50 points.

2. Les soumissions qui ne répondent pas aux exigences a) ou b) ou c) seront déclarées non recevables.
3. La sélection sera faite en fonction du meilleur résultat global sur le plan du mérite technique et du prix. Une proportion de 60 % sera accordée au mérite technique et une proportion de 40 % sera accordée au prix.
4. Afin de déterminer la note pour le mérite technique, la note technique globale de chaque soumission recevable sera calculée comme suit : le nombre total de points obtenus sera divisé par le nombre total de points pouvant être accordés, puis multiplié par 60 %.
5. Afin de déterminer la note pour le prix, chaque soumission recevable sera évaluée proportionnellement au prix évalué le plus bas et selon le ratio de 40 %.
6. Pour chaque soumission recevable, la cotation du mérite technique et la cotation du prix seront ajoutées pour déterminer la note combinée.
7. La soumission recevable ayant obtenu le plus de points ou celle ayant le prix évalué le plus bas ne sera pas nécessairement choisie. La soumission recevable qui obtiendra la note combinée la plus élevée pour le mérite technique et le prix sera recommandée pour l'attribution du contrat.

[Le tableau ci-dessous présente un exemple où les trois soumissions sont recevables et où la sélection de l'entrepreneur se fait en fonction d'un ratio de 60/40 à l'égard du mérite technique et du prix, respectivement.] Le nombre total de points pouvant être accordé est de 135, et le prix évalué le plus bas est de 45 000,00 \$ (45).

Méthode de sélection - Note combinée la plus haute sur le plan du mérite technique (60%) et du prix (40%)				
		Soumissionnaire 1	Soumissionnaire 2	Soumissionnaire 3
Note technique globale		115/135	89/135	92/135
Prix évalué de la soumission		55 000,00 \$	50 000,00 \$	45 000,00 \$
Calculs	Note pour le mérite technique	$115/135 \times 60 = 51.11$	$89/135 \times 60 = 39.56$	$92/135 \times 60 = 40.89$
	Note pour le prix	$45/55 \times 40 = 32.73$	$45/50 \times 40 = 36.00$	$45/45 \times 40 = 40.00$
Note combinée		83.84	75.56	80.89
Évaluation globale		1 ^{er}	3 ^e	2 ^e

N° de l'invitation - Solicitation No.

A7100-152021/B

N° de réf. du client - Client Ref. No.

A7100-152021

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID

WPG070

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Jusqu'à trois contrats peuvent être attribués. Les soumissionnaires peuvent fournir une soumission pour un ou plusieurs tableaux. Pour être considéré comme étant conforme, le soumissionnaire doit fournir une soumission pour chaque pièce d'équipement comprise dans le tableau.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Déclaration de condamnation à une infraction

Conformément au paragraphe Déclaration de condamnation à une infraction de l'article 01 des instructions uniformisées, le soumissionnaire doit, selon le cas, présenter avec sa soumission le Formulaire de déclaration (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/formulaire-form-fra.html>) dûment rempli afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – liste de noms

Les soumissionnaires constitués en personne morale, y compris ceux qui présentent une soumission à titre de coentreprise, doivent transmettre une liste complète des noms de tous les administrateurs.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission en tant que propriétaire unique, incluant ceux présentant une soumission comme coentreprise, doivent fournir le nom du ou des propriétaire(s).

Les soumissionnaires qui présentent une soumission à titre de société, d'entreprise ou d'association de personnes n'ont pas à soumettre une liste de noms.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Exigences

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe «A», Besoin.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

2010A (2016-04-04), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Date de livraison

Tous biens livrables doivent être reçus au plus tard :

(Les soumissionnaires doivent choisir la meilleure option de livraison. Tous les frais de livraison doivent être inclus dans le coût total.)

Option n° 1: 15 juillet 2016: Nunavut Eastern Arctic Shipping Inc. (NEAS), 950 Boul. Gérard Cadieux, Salaberry-de-Valleyfield, QC J6T 6L4 –Par transport maritime.

Option n° 2: 11 octobre 2016: L'aéroport de Yellowknife: 100 McMillan St, Yellowknife, NT X1A 3T2

Option n° 3: 11 octobre 2016: L'aéroport de Cambridge Bay, Cambridge Bay, NU X0B 0C0

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Leanne Barenz
Spécialiste en approvisionnement
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
167, av. Lombard, pièce 100
Winnipeg (Manitoba) R3C 2Z1

Téléphone : 204 229-6909
Télécopieur : 204 983-7796
Courriel: leanne.barenz@pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Responsable technique

Le responsable technique pour le contrat est : *Une personne-ressource doit être nommée au moment de l'adjudication du contrat.*

Le responsable technique représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

Nom : _____

Titre : _____

Organisation : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Télécopieur : _____

Courriel : _____

6.6 Paiement

6.6.1 Base de paiement – prix ferme

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé selon un montant total un prix ferme précisé dans l'annexe B, _____\$. Les droits de douane sont inclus ou font l'objet d'une exemption et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.6.2 Paiements multiples

Clause du *Guide des CCUA* [H1001C](#) (2008-05-12), Paiements multiples

6.6.3 Inspection et acceptation

Le responsable technique sera le responsable des inspections. Tous les rapports, biens livrables, documents, biens et services fournis en vertu du contrat seront assujettis à l'inspection du responsable des inspections ou de son représentant. Si des rapports, documents, biens ou services ne sont pas conformes aux exigences de l'énoncé des travaux et ne sont pas satisfaisants selon le responsable des inspections, ce dernier aura le droit de les rejeter ou d'en demander la correction, aux frais de l'entrepreneur uniquement, avant de recommander le paiement.

6.7 Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
 - a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

6.8 Attestations

6.8.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires sont des conditions du contrat. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou à fournir les renseignements supplémentaires, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur au Manitoba, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2010A (2016-04-04), Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- c) Annexe A, Exigences;
- d) Annexe B, Base de paiement;
- e) Annexe C, Assurance – exigences particulières;
- f) Annexe D, Programme d'avantages pour les inuits et rapport, s'il y a lieu;
- g) Annexe E, Programme d'avantages pour les inuits, s'il y a lieu;
- h) la soumission de l'entrepreneur en date du _____.

6.11 Clauses du *Guide des CCUA*

A9068C	(2010-01-11)	Règlements concernant les emplacements du gouvernement
B7500C	(2006-06-16)	Marchandises excédentaires
C2000C	(2007-11-30)	Taxes – entrepreneur établi à l'étranger
C5201C	(2008-05-12)	Frais de transport payés d'avance

6.12 Assurance

Clause du *Guide des CCUA* G1005C (2008-05-12) Assurances

ANNEXE « A »

EXIGENCES

La Station de recherche du Canada dans l'Extrême-Arctique (SRCEA) requiert la fourniture et la livraison du matériel d'atelier.

La liste complète des spécifications techniques obligatoires figure dans la Matrice de conformité.

1. Livraison:

(Les soumissionnaires doivent choisir la meilleure option de livraison et inclure tous frais de livraison dans le coût total.)

Option n° 1: Livraison à Nunavut Eastern Arctic Shipping Inc. (NEAS), 950 Boul. Gérard Cadieux, Salaberry-de-Valleyfield, QC J6T 6L4, À la charge de: Norm Lauzon – EllisDon, doit être complété au plus tard le 15 juillet 2016.

Option n° 2: Livraison à l'aéroport de Yellowknife, 100 McMillan St. Yellowknife NT, K1A 3T2, À la charge de: Norm Lauzon – EllisDon, doit être complété au plus tard le 11 octobre 2016.

Option n° 3: Livraison à l'aéroport de Cambridge Bay, Cambridge Bay, NU X0B 0C0, À la charge de : Norm Lauzon – EllisDon, doit être complété au plus tard le 11 octobre 2016.

2. Livraison, destination FAB :

Destination de livraison FAB

Option n° 1: Livraison à Nunavut Eastern Arctic Shipping Inc. (NEAS), 950 Boul. Gérard Cadieux, Salaberry-de-Valleyfield, QC J6T 6L4, À la charge de: Norm Lauzon – EllisDon, doit être complété au plus tard le 15 juillet 2016.

Option n° 2: Livraison à l'aéroport de Yellowknife, 100 McMillan St. Yellowknife NT, K1A 3T2, À la charge de: Norm Lauzon – EllisDon, doit être complété au plus tard le 11 octobre 2016.

Option n° 3: Livraison à l'aéroport de Cambridge Bay, Cambridge Bay, NU X0B 0C0, À la charge de : Norm Lauzon – EllisDon, doit être complété au plus tard le 11 octobre 2016.

3. Personne-ressource pour la livraison : *À désigner au moment de l'attribution.*

Nom _____

Station de recherche du Canada dans l'Extrême-Arctique (SRCEA)
Affaires autochtones et du Nord Canada (AANC)

Téléphone : _____

Instructions relatives à la Matrice de conformité :

Une liste complète des spécifications techniques obligatoires minimales figure dans la « Matrice de conformité » ci-dessous. Les soumissionnaires doivent clairement démontrer que toutes les spécifications obligatoires sont respectées.

1. Il est obligatoire de remplir la Matrice de conformité pour être considéré dans le cadre de cette proposition. La satisfaction est définie comme étant une indication de la conformité à chacun des critères obligatoires. Les soumissionnaires doivent indiquer s'ils répondent ou dépassent chaque spécification, fournir des documents techniques justificatifs pour chacune d'entre elles, et faire un renvoi lorsque les documents justificatifs se trouvent dans la proposition afin de démontrer la conformité.

2. La documentation technique justificative, comme les fiches de spécifications, les brochures techniques, ainsi que les photographies ou les illustrations, doit fournir suffisamment de détails pour établir que les produits offerts répondent aux exigences techniques. Il est de la responsabilité des soumissionnaires de veiller à ce que la documentation technique soumise offre suffisamment de détails pour certifier que le(s) produit(s) proposé(s) répond(ent) aux exigences de la spécification technique. Si une documentation technique spécifique publiée n'est pas disponible, le soumissionnaire doit préparer un texte descriptif complet assorti d'une explication détaillée de la façon dont son offre est conforme sur le plan technique.

3. Si la spécification complète et/ou la documentation ne sont pas soumises comme requis, l'autorité contractante en informera le soumissionnaire et lui donnera un délai afin de se conformer à l'exigence. Le défaut de donner suite à la demande de l'autorité contractante et de satisfaire à l'exigence dans les délais rendra la soumission non recevable.

4. Le Canada n'évaluera pas les renseignements tels que les références à des sites Web contenant de l'information supplémentaire.

5. Les soumissionnaires doivent adresser leurs préoccupations concernant les spécifications de façon détaillée par écrit à l'autorité contractante avant la clôture des soumissions comme indiqué dans le document de demande de proposition (DP).

6. En cas de non-respect des spécifications obligatoires minimales, votre proposition sera considérée comme non recevable, et ne sera plus prise en considération dans le processus d'évaluation.

Matrice de conformité – SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES MINIMALES OBLIGATOIRES :

<p><u>Il est obligatoire de remplir et de présenter les spécifications techniques obligatoires pour que la soumission soit jugée recevable et admissible à l'étape suivante du processus.</u></p> <p>Indiquer la spécification offerte qui répond ou dépasse le critère, <u>et inclure un renvoi aux documents justificatifs pertinents inclus dans votre proposition.</u> S'il n'y a pas assez d'espace dans le tableau, il faut inscrire un numéro de RIS (renvoi à de l'information supplémentaire) et fournir les détails appropriés sur une page distincte de l'offre. Là où des documents justificatifs pertinents publiés ne sont pas disponibles sous forme de brochures, de fiches de données techniques, etc., le soumissionnaire doit préparer un texte descriptif assorti d'une explication détaillée de la façon dont son offre est conforme sur le plan technique.</p>
<p><u>Tous les travaux et les matériaux décrits aux présentes doivent satisfaire, aux exigences canadiennes et provinciales minimales en matière de certification et d'approbation qui pourraient s'appliquer selon les normes de l'industrie.</u></p>

Appendice 1 - Matrice de conformité

N° de l'invitation - Solicitation No.

A7100-152021/B

N° de réf. du client - Client Ref. No.

A7100-152021

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID

WPG070

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « B »

BASE DE PAIEMENT

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du marché, l'entrepreneur sera payé un prix ferme, comme il est indiqué ci-dessous. Les taxes applicables sont en sus et, le cas échéant, doivent être indiquées séparément dans toutes les factures.

Le prix doit être le prix unitaire ferme et doit comprendre tous les coûts associés à la prestation de ce service conformément à l'annexe A, destination FAB.

Destination FAB :

(Les soumissionnaires doivent choisir la meilleure option de livraison et inclure tous frais de livraison dans le coût total.)

Option n° 1: Livraison à Nunavut Eastern Arctic Shipping Inc. (NEAS), 950 Boul. Gérard Cadieux, Salaberry-de-Valleyfield, QC J6T 6L4, À la charge de: Norm Lauzon – EllisDon, doit être complété au plus tard le 15 juillet 2016.

Option n° 2: Livraison à l'aéroport de Yellowknife, 100 McMillan St. Yellowknife NT, K1A 3T2, À la charge de: Norm Lauzon – EllisDon, doit être complété au plus tard le 11 octobre 2016.

Option n° 3: Livraison à l'aéroport de Cambridge Bay, Cambridge Bay, NU X0B 0C0, À la charge de : Norm Lauzon – EllisDon, doit être complété au plus tard le 11 octobre 2016.

Devise :

Les soumissions seront évaluées en dollars canadiens en utilisant le taux indiqué par la Banque du Canada à la date de clôture de l'appel d'offres.

Le soumissionnaire doit indiquer si les prix proposés sont en dollars canadiens ou américains.

Jusqu'à trois contrats peuvent être attribués. Les soumissionnaires peuvent fournir une soumission pour un ou plusieurs tableaux. Pour être considéré comme étant conforme, le soumissionnaire doit fournir une soumission pour chaque pièce d'équipement comprise dans le tableau.

Tableau n° 1 –Garage d'entretien						
Élément	Description	Qté	Unité de dist.	Prix unitaire	Prix calculé Le soumissionnaire doit indiquer \$ CA ou US	
1	Coupeuse oxyacétylénique (modèle sur table) conformément aux spécifications de rendement obligatoires détaillées indiquées à	1	chacun	\$		\$

	l'annexe A – Exigences. Prix tout inclus, y compris la garantie.				
2	Perceuse à métaux à colonne (modèle sur table) conformément aux spécifications de rendement obligatoires détaillées indiquées à l'annexe A – Exigences. Prix tout inclus, y compris la garantie.	1	chacun	\$	\$
3	Ensemble mobile d'extraction de fumées (Modèle de plancher) conformément aux spécifications de rendement obligatoires détaillées indiquées à l'annexe A – Exigences. Prix tout inclus, y compris la garantie.	1	chacun	\$	\$
4	Coupeuse au plasma (modèle sur table) conformément aux spécifications de rendement obligatoires détaillées indiquées à l'annexe A – Exigences. Prix tout inclus, y compris la garantie.	1	chacun	\$	\$
5	Tronçonneuse à métaux (modèle sur table) conformément aux spécifications de rendement obligatoires détaillées indiquées à l'annexe A – Exigences. Prix tout inclus, y compris la garantie.	1	chacun	\$	\$
6	Support roulant pour tronçonneuse à métaux conformément aux spécifications de rendement obligatoires détaillées indiquées à l'annexe A – Exigences. Prix tout inclus, y compris la garantie.	1	chacune	\$	\$
7	Machine à souder MIG (modèle sur table) conformément aux spécifications de rendement obligatoires détaillées indiquées à l'annexe A – Exigences. Prix tout inclus, y compris la garantie.	1	chacune	\$	\$

8	Machine à souder TIG (modèle de plancher) conformément aux spécifications de rendement obligatoires détaillées indiquées à l'annexe A – Exigences. Prix tout inclus, y compris la garantie.	1	chacune	\$	\$
9	Meuleuse (modèle sur table) conformément aux spécifications de rendement obligatoires détaillées indiquées à l'annexe A – Exigences. Prix tout inclus, y compris la garantie.	1	chacun	\$	\$
10	Livraison y compris les frais de mise en caisse, de transport et de déchargement applicables, destination	1	lot	\$	\$

Tableau n° 2 – Atelier de menuiserie

Élément	Description	Qté	Unité de dist.	Prix unitaire	Prix calculé Le soumissionnaire doit indiquer \$ CA ou US
1	Perceuse à bois à colonne (modèle de plancher) conformément aux spécifications de rendement obligatoires détaillées indiquées à l'annexe A – Exigences. Prix tout inclus, y compris la garantie.	1	chacun	\$	\$
2	Varlope-raboteuse combinées (modèle de plancher) conformément aux spécifications de rendement obligatoires détaillées indiquées à l'annexe A – Exigences. Prix tout inclus, y compris la garantie.	1	chacun	\$	\$
3	Tour à bois (modèle de plancher) conformément aux spécifications de rendement obligatoires détaillées indiquées à l'annexe A – Exigences. Prix tout inclus, y compris la garantie.	1	chacun	\$	\$

4	<p>Toupie conformément aux spécifications de rendement obligatoires détaillées indiquées à l'annexe A – Exigences.</p> <p>Prix tout inclus, y compris la garantie.</p>	1	chacun	\$	\$
5	<p>Table pour toupie conformément aux spécifications de rendement obligatoires détaillées indiquées à l'annexe A – Exigences.</p> <p>Prix tout inclus, y compris la garantie.</p>	1	chacun	\$	\$
6	<p>Ponceuse à courroie et à disque (modèle de plancher) conformément aux spécifications de rendement obligatoires détaillées indiquées à l'annexe A – Exigences.</p> <p>Prix tout inclus, y compris la garantie.</p>	1	chacun	\$	\$
7	<p>Scie à onglets à bois (modèle sur table) conformément aux spécifications de rendement obligatoires détaillées indiquées à l'annexe A – Exigences.</p> <p>Prix tout inclus, y compris la garantie.</p>	1	chacun	\$	\$
8	<p>Support roulant pour scie à onglets conformément aux spécifications de rendement obligatoires détaillées indiquées à l'annexe A – Exigences.</p> <p>Prix tout inclus, y compris la garantie.</p>	1	chacun	\$	\$
9	<p>Scie à ruban à bois (modèle de plancher) conformément aux spécifications de rendement obligatoires détaillées indiquées à l'annexe A – Exigences.</p> <p>Prix tout inclus, y compris la garantie.</p>	1	chacun	\$	\$
10	<p>Banc de scie (modèle de plancher) conformément aux spécifications de rendement obligatoires détaillées indiquées à l'annexe A – Exigences.</p>	1	chacun	\$	\$

	Prix tout inclus, y compris la garantie.				
11	Livraison y compris les frais de mise en caisse, de transport et de déchargement applicables, destination	1	lot	\$	\$
Table n° 3 – Traitement des roches					
Élément	Description	Qté	Unité de dist.	Prix unitaire	Prix calculé Le soumissionnaire doit indiquer \$ CA ou US
1	Chariot en acier inoxydable ultra-robuste conformément aux spécifications de rendement obligatoires détaillées indiquées à l'annexe A – Exigences. Prix tout inclus, y compris la garantie.	2	chacun	\$	\$
2	Chariot de forte densité en polymère conformément aux spécifications de rendement obligatoires détaillées indiquées à l'annexe A – Exigences. Prix tout inclus, y compris la garantie.	2	chacun	\$	\$
3	Scie à maçonnerie (modèle de plancher) conformément aux spécifications de rendement obligatoires détaillées indiquées à l'annexe A – Exigences. Prix tout inclus, y compris la garantie.	1	chacun	\$	\$
4	Livraison y compris les frais de mise en caisse, de transport et de déchargement applicables, destination FAB à NEAS, l'aéroport de Yellowknife, ou l'aéroport de Cambridge Bay. (UN PRIX GLOBAL FIXE)	1	lot	\$	\$
TOTAL					\$

N° de l'invitation - Solicitation No.

A7100-152021/B

N° de réf. du client - Client Ref. No.

A7100-152021

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID

WPG070

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « C »

PROGRAMME D'AVANTAGES POUR LES INUITS ET RAPPORT

1.0 Préambule

Conformément à l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut (ARTN), ce contrat comprend une exigence relative à la prestation d'avantages pour les Inuits et les entreprises inuites.

2.0 Programme d'avantages pour les Inuits

Dans les 15 jours civils suivant la date d'attribution du contrat, l'entrepreneur doit soumettre à l'État, à des fins d'approbation, la version définitive du Programme d'avantages pour les Inuits, version qui sera fondée sur l'ébauche du Programme d'avantages pour les Inuits qu'il a soumise avec sa proposition, et qui peut comprendre l'un et/ou l'autre des éléments suivants :

- 2.1 Le soumissionnaire doit inclure un énoncé clair du montant minimum des avantages pour les Inuits qu'il propose d'offrir pour prendre en charge le transport et l'installation des marchandises;
- 2.2 La façon dont le soumissionnaire entend maximiser le recours à des employés ou à des sous-traitants inuits.

Le Programme d'avantages pour les Inuits qui est proposé doit être suffisamment détaillé pour permettre à l'État d'en évaluer la valeur, ainsi que la probabilité d'atteinte des objectifs qui y sont énoncés.

3.0 Version définitive du Programme d'avantages pour les Inuits

En se fondant sur la version définitive du Programme d'avantages pour les Inuits, comme il est décrit à la section 2.0, l'entrepreneur doit présenter un rapport détaillé sur les résultats concrets obtenus, ainsi que la valeur financière et la qualité de ces avantages pour les Inuits.

Cette version définitive du rapport devra être conforme à ce qui est décrit à l'annexe « B », Base de paiement.

ANNEXE « D »

PROGRAMME D'AVANTAGES POUR LES INUITS

Les exigences de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut (ARTN) (<http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100030601/1100100030602>) s'appliqueront au marché proposé. Il est donc demandé aux soumissionnaires de faire appel, autant que possible, à de la main-d'œuvre et à des sous-traitants inuits, de donner autant d'occasions de formation en cours d'emploi que possible et de faire participer les citoyens et les entreprises inuits de la localité et de la région à la réalisation du projet. Les avantages qui s'appliquent au présent marché sont contenus à l'article 24 de l'Accord entre les Inuits de la région du Nunavut et Sa Majesté la Reine du chef du Canada, article 24.6.1.

Avantages pour les Inuits

En ce qui concerne la partie des travaux réalisés dans la région visée par les revendications territoriales du Nunavut, les soumissions seront évaluées et notées en fonction de la mesure dans laquelle la méthode d'exécution des travaux proposée par le soumissionnaire permet d'atteindre les objectifs des critères ci-après.

À cet égard, les soumissionnaires peuvent consulter la base de données du répertoire des entreprises inuites, tenu par Nunavut Tunngavik inc. (NTI) à l'adresse <http://inuitfirm.tunngavik.com/>.

À des fins d'interprétation :

Une « entreprise inuite » est une entité qui se conforme aux exigences juridiques relatives à l'exercice d'activités commerciales dans la région du Nunavut et qui est :

- a. une société à responsabilité limitée dont au moins 51 % des actions à droit de vote de la compagnie appartiennent à des Inuits,
- b. une coopérative exploitée par des Inuits, ou
- c. une entreprise individuelle ou un partenariat inuits.

Un « Inuit » s'entend d'une personne dont le nom apparaît sur la Liste d'inscription des Inuits créée conformément aux exigences de l'article 35.2.1 de l'Accord entre les Inuits de la région du Nunavut et Sa Majesté la Reine du chef du Canada.

« Prestations » s'entend des « biens livrés et services exécutés ».

Évaluation – Exigences de soumission

Pour qu'une soumission puisse être cotée pour les représentations faites relativement aux critères (ci-après désignés collectivement « représentations du Nunavut »), des éléments probants documentés de manière pertinente de la conformité à l'objectif défini pour ce critère doivent être fournis avec la soumission.

Le ministre se réserve le droit de vérifier tout renseignement fourni dans les « Déclarations relatives au Nunavut ». En cas de fausse déclaration, la soumission pourrait être déclarée non recevable.

Traitement des déclarations et garanties

Le soumissionnaire reconnaît que :

- a) le ministre se fonde sur les « Déclarations relatives au Nunavut » pour évaluer les soumissions;
- b) les « Déclarations relatives au Nunavut » doivent devenir des engagements en vertu de tout contrat découlant de la présente demande de soumissions.

ANNEXE « E »

CRITÈRES D'ÉVALUATION COTÉS

1. INSTRUCTIONS

- 1.1 Le soumissionnaire doit s'assurer de fournir, dans sa proposition, suffisamment d'éléments probants pour que le comité d'évaluation puisse évaluer la conformité de la proposition avec les critères figurant dans la présente demande de propositions (DP). Les soumissionnaires doivent veiller à ce que leur proposition démontre clairement un plan logistique de la chaîne d'approvisionnement pour la livraison du matériel d'atelier décrit en détail dans l'annexe A. Il incombe au soumissionnaire de fournir suffisamment de renseignements dans sa proposition pour permettre au comité d'évaluation de réaliser son évaluation.
- 1.2 Le soumissionnaire doit inclure tout matériel ou document de référence qu'il désire faire évaluer dans le cadre de sa proposition. Les documents qui ne sont pas inclus dans la proposition ne seront pas évalués (par exemple, si le soumissionnaire décide que des pages de son site Web ou des images de son produit seront évaluées, il devra inclure dans la proposition des copies ou des imprimés d'écran du site Web ou du produit). Les liens URL à son site Web ne seront pas pris en considération par le comité d'évaluation. Aucune connaissance ni expérience préalables des membres du comité d'évaluation à l'égard du soumissionnaire ne sera prise en compte par le comité d'évaluation.

2. CRITÈRES D'ÉVALUATION COTÉS

- 2.1 Les soumissions satisfaisant à tous les critères obligatoires seront évaluées en fonction des critères d'évaluation cotés qui suivent.
- 2.2 Les soumissionnaires doivent obtenir une cote minimale de 60 % pour chaque critère numéro R1 et R2 considéré conforme. Les propositions n'ayant pas obtenu au moins 60 % dans chacune de ces catégories seront jugées non recevables sur le plan technique et ne seront pas retenues aux fins de l'évaluation.
- 2.3 En outre, bien que les soumissionnaires ne soient pas obligés de remplir le Programme d'avantages pour les Inuits, R3, dans le cadre de leur proposition, ils sont invités à le prendre en considération dans la catégorie R3 lors de la soumission de leur proposition. Il n'y a pas de note de passage pour la catégorie R3.
- 2.4 La cote maximale pour le critère coté est de 50 points.
Le nombre maximum de pages (en tenant compte du texte et des graphiques) à déposer pour le plan logistique de la chaîne d'approvisionnement de cette section est de cinq (5) à dix (10) pages.

Les pages suivantes ne font pas partie du maximum de pages susmentionné :

- i. Lettre de présentation
- ii. Table des matières
- iii. Première page et articles 1 à 6 de la DP remplis
- iv. Première page des révisions apportées à la demande de propositions
- v. Matrice de conformité, exigences et documents justificatifs (annexe A)

- vi. Formulaire de proposition de prix (annexe B)
- vii. Certificats d'assurance (annexe C)
- viii. Rapport sur le Programme d'avantages pour les Inuits (annexe D)

Conséquences de la non-conformité : toute pages dépassant le nombre maximal indiqué et toute autre pièce jointe seront retirées de la proposition et ne seront pas transmises aux fins de l'évaluation aux membres du comité d'évaluation.

- 2.5 Le critère coté sera évalué sur la base des éléments ci-dessous. Les points seront arrondis, selon des méthodes mathématiques standard, à deux (2) points décimaux, au besoin.

Critère coté	Points – Total Possible	Cote de passage minimale
R1 Plan logistique de la chaîne d'approvisionnement	30	18
R2 Risques et mesures d'atténuation	10	6
R3 Programme d'avantages pour les Inuits	10	0 (pas de cote de passage)
Nombre total de points possible	50 points	
Cote de passage minimale	24 points	

Les soumissionnaires devront montrer clairement dans leur proposition dans quelle mesure ils satisfont aux critères suivants qui sont cotés :

ITEM	CRITÈRES D'ÉVALUATION COTÉS	MAX. POINTS
	Plan logistique de la chaîne d'approvisionnement (composé des catégories R1, R2) (maximum 5 à 10 pages)	
R1	Plan logistique de la chaîne d'approvisionnement (cote de passage 18 points)	30 points
	Le soumissionnaire doit faire clairement état dans sa proposition d'un plan logistique de la chaîne d'approvisionnement détaillant la manière dont il fournira toute l'équipement d'atelier au point de livraison et la date de livraison proposés. Cette démonstration doit comprendre un calendrier détaillé du transport des entrepôts des fournisseurs jusqu'au point de livraison, détaillant les méthodes de transport et les contrats potentiels qui seront mis en œuvre (c.-à-d., camion, et/ou transport maritime, et/ou transport aérien).	30 points (selon la grille 1)
R2	Risques et mesures d'atténuation (cote de passage 6 points)	10 points
	Le soumissionnaire doit décrire tous les risques et les mesures d'atténuation qui ont trait aux éventuels problèmes liés à la livraison au point de livraison et la date de livraison proposés.	10 points (selon la grille 1)
R3	Programme d'avantages pour les Inuits (pas de cote de passage minimale)	10 points
	Un Programme d'avantages pour les Inuits doit comprendre les éléments suivants : 1. Présence d'un siège social, bureaux administratifs ou d'autres installations dans la région du Nunavut Les points seront attribués selon les critères ci-dessous : a) Présence d'au moins un siège social dans la région du Nunavut (max. 1 point) b) Bureau(x) administratif(s) ou autres installations dans la région du Nunavut (max. 1 point) 2. Embauche de main-d'œuvre inuite, recours à des services professionnels inuits ou à des fournisseurs (personnes ou sociétés) inuits pour l'exécution des travaux. Les points seront attribués selon les critères ci-dessous : a) Détails des travaux à exécuter pour chaque poste proposé qui doit être occupé par un Inuit. (max. 4 points) b) Détails de l'utilisation de fournisseurs inuits et identification des biens ou des services fournis par les entreprises inuites. (max. 4 points)	10 points (selon la grille 2)

Grille 1

INADEQUAT 0 point	MAUVAIS 2 (ou 4) points	FAIBLE 4 (ou 8) points	ACCEPTABLE 6 (ou 12) points	TRÈS BON 8 (ou 16) points	EXCELLENT 10 (ou 20) points
<ul style="list-style-type: none"> • N'a pas fourni de renseignements pouvant faire l'objet d'une évaluation. • Absolument insuffisant • Extrêmement mauvais, information insuffisante pour répondre aux exigences 	<ul style="list-style-type: none"> • En dessous du minimum désiré • De façon générale, il est peu probable que la soumission satisfasse à l'exigence • Peu de possibilité de satisfaire aux exigences 	<ul style="list-style-type: none"> • Légèrement en dessous du minimum désiré • Pas tout à fait en mesure de satisfaire aux exigences • Tout juste inférieur à la capacité acceptable 	<ul style="list-style-type: none"> • Répond au minimum désiré • Satisfait aux exigences minimales avec certaines faiblesses • Le proposant est qualifié et chevronné • Capacité moyenne; devrait pouvoir obtenir des résultats efficaces 	<ul style="list-style-type: none"> • Dépasse les exigences minimales désirées • Aucune faiblesse apparente • Le proposant est hautement qualifié et chevronné • Capacité supérieure, devrait obtenir des résultats efficaces 	<ul style="list-style-type: none"> • Dépasse de loin les exigences • Aucune faiblesse apparente • Le proposant est exceptionnellement qualifié et chevronné • Capacité exceptionnelle, devrait obtenir des résultats extrêmement efficaces

Grille 2

INADEQUAT 0 point	MAUVAIS 1 point	FAIBLE 2 points	BON 3 points	EXCELLENT 4 points
<ul style="list-style-type: none"> • N'a pas fourni de renseignements pouvant faire l'objet d'une évaluation. • Absolument insuffisant • Extrêmement mauvais, ne suffit pas pour satisfaire aux exigences de rendement 	<ul style="list-style-type: none"> • Manque d'information, les renseignements pertinents n'ont pas été fournis • Peu de possibilité de satisfaire aux exigences 	<ul style="list-style-type: none"> • Pas tout à fait en mesure de satisfaire aux exigences présentées • Tout juste inférieur à la capacité acceptable 	<ul style="list-style-type: none"> • Couvre toutes les composantes et satisfiera probablement aux exigences • Le proposant est qualifié et chevronné • Capacité moyenne, devrait pouvoir obtenir des résultats efficaces 	<ul style="list-style-type: none"> • Proposition véritablement exceptionnelle • Le proposant est exceptionnellement qualifié et chevronné • Capacité exceptionnelle, devrait obtenir un rendement extrêmement efficace

Appendix 1 - Matrice de conformité

Données techniques sur le matériel d'atelier de catégorie D SCREA CGF

Exigences générales

- Élaborer une référence sous forme de fiche technique pour chacune des pièces d'équipement énumérées dans la liste, laquelle doit comprendre les dimensions, l'espace de dégagement, le poids, la capacité, les caractéristiques électriques de moteur et les consignes d'installation.
- Établir une liste chiffrée de pièces de rechange en fonction d'un fonctionnement normal d'une durée de deux ans
- Fournir une garantie d'au moins un an sur l'ensemble du matériel
- (Optionnel) Offrir des séances de formation opérationnelle aux utilisateurs et au personnel d'entretien par l'intermédiaire d'une plateforme en ligne comportant des unités semblables, sinon identiques
- Ne fournir que des produits certifiés CSA ou UL, s'il y a lieu

Espace	Code du matériel	Description	Quantité	Exigences
Garage d'entretien	W-SAW-3	Coupeuse oxyacétylénique (modèle sur table)	1	<p>Convient pour le coupage, le soudage et le chauffage modérés</p> <p>Capacité de coupage minimale de 5/8 po</p> <p>Capacité de soudage minimale de 1/8 po</p> <p>Comprend tous les accessoires de fixations et buses nécessaires aux coupage, soudage et chauffage</p> <p>Modèle sur table</p> <p>Comprend : lunettes de protection et masque de soudage, poignée de chalumeau, détendeur d'oxygène, détendeur de gaz combustible</p> <p>Comprend : au moins 3 bouteilles d'oxygène et 3 bouteilles d'acétylène (de moins de 10 po de diamètre) compatibles avec tous les accessoires de fixation et buses</p>
	W-DRI-1	Perceuse à métaux à colonne (modèle sur table)	1	<p>Moteur de ¼ HP minimum</p> <p>Se branche à une prise NEMA 5-15R 120 V/60 Hz/15 A</p> <p>Capacité de perçage minimale de ¼ po (acier doux)</p> <p>Mandrin de 1/64 po - 5/8 po</p> <p>Vitesse de broche minimale se situant entre 150-3000 tours/min</p> <p>Socle en fonte de superficie maximale de 18 po x 12 po</p> <p>Table de superficie 11 po x 11 po minimum</p> <p>Poids total maximum de 175 livres</p> <p>Table s'inclinant au moins jusqu'à 90 degrés</p> <p>Pivotement de la table et de la tête de 360 degrés</p> <p>Hauteur de pointe de 12 po minimum</p> <p>Modèle sur table</p> <p>Comprend : une lampe intégrée et un ensemble d'au moins 25 forets de diverses tailles conçus pour les métaux</p>
	W-EXT-3	Ensemble mobile d'extraction de fumées (Modèle de plancher)	1	<p>Un bras d'extraction d'une longueur minimale de 7 pi</p> <p>Moteur de 1 HP minimum</p> <p>Se branche à une prise NEMA 5-15R 120 V/60 Hz/15 A</p> <p>Minimum de 875 pi³/min</p> <p>Maximum de 70 dB à une distance de 5 pi</p> <p>Muni de roulettes verrouillables non marquantes</p> <p>Manomètre de filtre ou autre indicateur de remplacement de filtre</p> <p>Modèle de plancher</p> <p>Comprend : un minimum de 2 filtres d'une cote MERV d'au moins 14</p>
	W-PLA-1	Coupeuse au plasma (modèle sur table)	1	<p>Se branche à une prise NEMA 6-15R 240V/60 Hz/15 A</p> <p>Capacité de coupage nominale d'au moins 3/8 po à une vitesse de 15 po/min</p> <p>Modèle sur table</p> <p>Comprend : lunettes de protection et masque de soudage, trousse d'articles consommables comprenant au moins une pièce de rechange pour chacun des composants du chalumeau, 5 buses de remplacement, 5 électrodes de remplacement, galets de guidage à distance de sécurité ainsi qu'un coffre robuste à fermeture en métal et poignée de transport</p>
	W-SAW-2	Tronçonneuse à métaux (modèle sur table)	1	<p>Capacité de coupage minimale de 4 ¼ po</p> <p>Possibilité de couper des onglets de 45 degrés à gauche ou à droite</p> <p>Se branche à une prise NEMA 5-15R 120 V/60 Hz/15 A</p> <p>Lame d'un diamètre de 14 po</p> <p>Arbre de 1 po</p> <p>Muni d'un pare-étincelles et d'une butée de profondeur</p> <p>Modèle sur table</p> <p>Comprend : un ensemble d'au moins 5 meules tronçonneuses abrasives de remplacement pour métaux et usages divers</p>
	W-SAW-2-A	Support roulant pour tronçonneuse à métaux	1	<p>Capacité de chargement d'au moins 300 lb</p> <p>Ajustement pneumatique de la hauteur</p> <p>Supports de travail d'entrée et de sortie</p> <p>La partie inférieure est munie de deux roues ultra-robustes non marquantes avec revêtement en caoutchouc</p> <p>Doit pouvoir être utilisé de concert avec la tronçonneuse W-SAW-2</p>
				<p>Valeur nominale de sortie d'au moins 90 A à 20 Vcc lorsque le cycle de charge se situe à 20 %</p> <p>Se branche à une prise NEMA 5-15R 120 V/60 Hz/15 A</p>

	W-WEL-1	Machine à souder MIG (modèle sur table)	1	<p>Modèle sur table</p> <p>Comprend : lunettes de protection et masque de soudage, au moins 3 bouteilles (de moins de 10 po de diamètre), pistolet à bobine ainsi qu'une base mobile munie d'au moins 4 roues ultra-robustes non marquantes et d'un support à cylindre</p>	
	W-WEL-2	Machine à souder TIG (modèle de plancher)	1	<p>Valeur nominale de sortie d'un minimum de 250 A à 30 Vcc lorsque le cycle de charge se situe à 40%</p> <p>Se branche à une prise de 600 V/60 A</p> <p>Modèle de plancher</p> <p>Comprend : lunettes de protection et masque de soudage, au moins 3 bouteilles (de moins de 10 po de diamètre) ainsi qu'une base mobile munie d'au moins 4 roues ultra-robustes non marquantes et d'un support à cylindre</p>	
	W-GRI-1	Meuleuse (modèle sur table)	1	<p>2 meules</p> <p>Meules 8 po x ¾ po</p> <p>Arbre de 5/8 po</p> <p>Meules de grain 36 et 60</p> <p>Moteur de ½ HP minimum</p> <p>Se branche à une prise NEMA 5-15R 120 V/60 Hz/15 A</p> <p>Modèle sur table</p> <p>Comprend : au moins 2 meules supplémentaires de grain 36 et 60, une lampe de travail, un protecteur oculaire et un protège-meule</p>	
Atelier de menuiserie	W-DRI-2	Perceuse à bois à colonne (modèle de plancher)	1	<p>Moteur de 1 HP minimum</p> <p>Se branche à une prise NEMA 5-15R 120 V/60 Hz/15 A</p> <p>Capacité de perçage minimale de ¾ po (acier doux)</p> <p>Mandrin de 5/8 po</p> <p>Vitesse de broche minimale se situant entre 250-3200 tours/min</p> <p>Socle en fonte de superficie maximale de 30 po x 15 po</p> <p>Table de superficie minimale de 13 po x 13 po</p> <p>Inclinaison de la table atteignant au moins 45 degrés</p> <p>Hauteur minimale des pointes de 16 po</p> <p>Modèle de plancher</p> <p>Comprend : une lampe intégrée et un ensemble d'au moins 25 forets de diverses tailles conçus pour le bois</p>	
	W-JPL-1	Varlope-raboteuse combinées (modèle de plancher)	1	<p>Moteur de 4 HP minimum</p> <p>Se branche à une prise NEMA 6-15R 240 V/60 Hz/15 A</p> <p>Ajustement de la hauteur de rabotage pouvant se situer au moins entre ¼ po et 8 po</p> <p>Longueur de la table de 1,5 m minimum</p> <p>Largeur de rabotage de 12 po minimum</p> <p>Modèle de plancher</p> <p>Comprend : un ensemble de remplacement complet de lames et de couteaux</p>	
	W-LAT-2	Tour à bois (modèle de plancher)	1	<p>Moteur de 1 HP minimum</p> <p>Hauteur de pointe de 18 po minimum</p> <p>Alésage de la broche de 5/8 po</p> <p>Se branche à une prise NEMA 5-15R 120 V/60 Hz/15 A</p> <p>Ajustement de la vitesse pouvant se situer au moins entre 850-3500 tours/min</p> <p>Distance maximale de 38 po entre les centres</p> <p>Modèle de plancher</p> <p>Comprend : un ensemble d'au moins 8 outils de tour à bois, un mandrin 4 po à 4 mâchoires, un étai autocentreur 1 po-8 po pour perçage de carrelé, un porte-outil et un protège-tour</p>	
	W-ROU-1	Toupie	1	<p>Moteur de ¾ HP minimum</p> <p>Se branche à une prise NEMA 5-15R 120 V/60 Hz/15 A</p> <p>Vitesse à réglage multiple pouvant se situer au moins entre 10 000-20 000 tours/min</p> <p>Comprend : un ensemble d'au moins 25 forets de diverses formes et tailles pour le bois à utiliser autant avec l'arbre fixe qu'avec l'arbre plongeant</p>	
	W-ROU-1-A	Table pour toupie	1	<p>Table de dimensions 20 po x 27 po minimum</p> <p>Doit pouvoir s'annexer au banc de scie sans aucune modification</p> <p>Ouverture de table de toupie de 4 po</p> <p>Rainure en T quadridirectionnelle d'au moins 3/4" x 3/8"</p> <p>Guide de toupie d'au moins 12 po x 2 ½ po</p> <p>Doit pouvoir être utilisée de concert avec la toupie W-ROU-1</p>	
	W-SAN-1	Ponceuse à courroie et à disque (modèle de plancher)	1	<p>Moteur de 1 HP minimum</p> <p>Se branche à une prise NEMA 5-15R 120 V/60 Hz/15 A</p> <p>Courroie de 6 po x 48 po et disque de 9 po</p> <p>Support en fonte à enceinte fermée</p> <p>Soulèvement de la courroie de 0-90 degrés</p> <p>Modèle de plancher</p> <p>Comprend : 5 disques et courroies à poncer supplémentaires, une base mobile ultra-robuste et une jauge à onglets</p>	
					<p>Lame d'un diamètre de 12 po</p> <p>Se branche à une prise NEMA 5-15R 120 V/60 Hz/15 A</p>

	W-SAW-1	Scie à onglets à bois (modèle sur table)	1	<p>Arbre de 5/8 po ou 1 po</p> <p>Capacité verticale minimale de 6 po</p> <p>Capacité horizontale minimale de 10 po</p> <p>Modèle sur table</p> <p>Comprend : un ensemble d'au moins 5 lames à profils divers pour usages variés</p>
	W-SAW-1-A	Support roulant pour scie à onglets	1	<p>Capacité maximale d'au moins 300 lb</p> <p>Ajustement pneumatique de la hauteur</p> <p>Supports de travail d'entrée et de sortie</p> <p>La partie inférieure est munie de deux roues ultra-robustes non marquantes avec revêtement en caoutchouc</p> <p>Doit pouvoir être utilisé de concert avec la scie à onglets W-SAW-1</p>
	W-SAW-4	Scie à ruban à bois (modèle de plancher)	1	<p>Moteur de 2 HP minimum</p> <p>Se branche à une prise NEMA 5-30R 120 V/60 Hz/15 A</p> <p>Table de dimensions 17 po x 17 po minimum</p> <p>Hauteur de coupage minimale de 12 po</p> <p>Doit permettre une inclinaison de la table jusqu'à 45 degrés dans une direction</p> <p>Roues d'un diamètre d'au moins 8 po avec pneus de polyuréthane</p> <p>Sortie de poussière de 4 po</p> <p>Modèle de plancher</p> <p>Comprend : un ensemble d'au moins 10 lames à pas et dentures variés</p>
	W-SAW-6	Banc de scie (modèle de plancher)	1	<p>Moteur de 3 HP minimum</p> <p>Se branche à une prise NEMA 6-15R 240 V/60 Hz/15 A</p> <p>Profondeur minimale de la coupe de 3 po à un angle de 90 degrés</p> <p>Table de 70 po x 27 po minimum</p> <p>Lame d'un diamètre de 10 po</p> <p>Arbre de 5/8 po</p> <p>Vitesse de l'arbre d'au moins 4 000 tours/min</p> <p>Modèle de plancher</p> <p>Comprend : jauge à onglets avec dispositif de fixation et un ensemble d'au moins 5 différentes lames</p>
Traitement des roches	L-CAR-1	Chariot en acier inoxydable ultra-robuste	2	<p>Capacité de charge totale minimale de 700 lb</p> <p>Muni de 4 roulettes non marquantes</p> <p>Trois tablettes en acier inoxydable</p> <p>Rebords d'au moins 1 po sur trois côtés de chaque tablette</p> <p>38 po (largeur) x 23 po (profondeur) x 37 po (hauteur) +/- 2 po</p> <p>Structure principale en acier inoxydable</p>
	L-CAR-2	Chariot de forte densité en polymère	2	<p>Capacité de charge totale d'au moins 400 lb et de 150 lb par tablette</p> <p>Trois tablettes de forte densité en polymère</p> <p>Rebords d'au moins 2 3/4 po entourant chacune des tablettes</p> <p>36 po (largeur) x 26 po (profondeur) x 41 po (hauteur) +/- 2 po</p> <p>Muni de quatre roulettes non marquantes, dont deux sont équipées de freins</p> <p>Structure principale en acier inoxydable</p> <p>Tablette du milieu à hauteur ajustable</p>
	L-SAW-3	Scie à maçonnerie (modèle de plancher)	1	<p>Refroidie et lubrifiée à l'eau et comportant un réservoir d'une capacité d'au moins 10 gallons</p> <p>Débit minimal de la pompe de 3 gallons/min d'eau recirculée</p> <p>Réservoir amovible pour retrait de débris et renouvellement de l'eau</p> <p>Arbre de 1 po</p> <p>Lame d'un diamètre de 14 po</p> <p>Table de coupage de dimensions minimales de 20 po x 16 po</p> <p>Moteur de 2 HP minimum</p> <p>Longueur de coupage maximale d'au moins 26 po</p> <p>30 po de large maximum</p> <p>Se branche à une prise NEMA 5-20R 120 V/60 Hz/20A</p> <p>Modèle de plancher</p> <p>Comprend : un ensemble d'au moins 5 lames supplémentaires</p>